



Conditions et modalités des services

Cardinal Courrier Ltée

1 janvier 2019

CONDITIONS ET MODALITÉS DES SERVICES – CARDINAL COURRIER LTÉE

Date d'entrée en vigueur : le 1 janvier 2019



APPLICATION PRINCIPALE DES CONDITIONS ET MODALITÉS

Tous les produits et services fournis par Cardinal Courier Ltée (« CCL »), y compris ceux fournis par ses agents et sous-traitants, sont assujettis et régis par les présentes conditions et modalités, ainsi que par les conditions et modalités énoncées dans la lettre de transport. Le client souscrit à toutes les dispositions contenues dans la lettre de transport ainsi qu'aux présentes. Les dispositions de la présente entente lient tant CCL et le client. En cas de divergence entre les présentes conditions et modalités et les conditions et modalités énoncées dans la lettre de transport, les présentes conditions et modalités ont priorité. Lorsque les expéditions sont préparées à l'aide d'un système d'expédition automatisé de remplacement, les présentes conditions et modalités sont réputées être incorporées dans la lettre de transport générée par un tel système d'expédition automatisé.

Tout défaut de la part de CCL de mettre à exécution ou d'appliquer toute disposition des présentes conditions et modalités ne constitue pas une renonciation à ladite disposition et n'infirmes pas autrement les droits de CCL d'exécuter ou d'appliquer ladite disposition en n'importe quel temps. Les présentes conditions et modalités remplacent toutes conditions et modalités, guides de services, amendements, suppléments, et autres déclarations antérieures, écrites ou verbales.

Les présentes conditions et modalités sont sujettes à changement par CCL sans préavis, et les clients sont liés par tout changement. Les plus récentes conditions et modalités, y compris tous les taux et frais décrits dans la rubrique Conditions et modalités peuvent être obtenues en composant le 1-800-387-3199 ou en visitant www.cardinalcouriers.com.

ÉTABLISSEMENT DU POIDS DE VOS EXPÉDITIONS

Établissez le poids total de votre expédition en additionnant le poids différentiel de chaque colis et en arrondissant le total au nombre entier supérieur le plus proche (p. ex. 13,3 lb s'arrondit à 14 lb).

- Pour déterminer le poids réel, pesez chaque colis sur une pesée, puis arrondissez toute fraction à la livre entière supérieure.
- Déterminez le poids volumétrique selon la formule suivante : longueur x largeur x hauteur (en pouces) de chaque colis divisé par 139 (p. ex. 21 x 21 x 21 = 9,261 divisé par 139 = 67 lb au cube).
- Comparez le poids réel du colis au poids volumétrique. Le nombre le plus élevé des deux correspond au poids qui sera facturer.
- Afin d'obtenir le poids total des expéditions à colis multiples, additionnez le nombre le plus élevé du poids volumétrique ou du poids réel de chaque colis, avant l'arrondissement de ce nombre, puis arrondissez toute fraction du poids total à la livre supérieure. Ce total arrondi correspond au poids à facturer pour ce chargement.

DIMENSIONS

La longueur totale maximum de toute pièce est de 192 pouces et la dimension hors-tout maximum (longueur plus pourtour) est de 216 pouces. (la mesure de la longueur plus le pourtour est calculée comme suit : longueur + (2 x hauteur) + (2 x largeur). Toute pièce dont la longueur excède 60 pouces est assujettie à un supplément pour manutention spéciale.

POIDS MAXIMUM PAR PIÈCE MANIPULÉE

Le poids taxé maximum admis par pièce est de 110 lb. Chaque pièce soumise excédant cette limite sera assujettie à un supplément pour manutention spéciale. Advenant qu'une expédition et/ou une pièce destinée à un client avec voûte excède le poids taxé applicable, la livraison sera reportée à une heure d'affaires régulière durant un jour ouvrable régulier. Des frais supplémentaires s'appliqueront.

Les pièces ou expéditions excédant le poids taxé applicable ne sont pas couvertes par la garantie de livraison limitée de Cardinal Courier. Il incombe à l'expéditeur d'aviser le destinataire qu'une assistance sera requise pour réceptionner l'expédition ou la(les) pièce(s) lourde(s).

PRIVILÈGE DE REFUSER DES MARCHANDISES

Cardinal Courrier se réserve le droit de refuser, à sa seule discrétion, toute marchandise qui est susceptible de souiller, altérer ou autrement endommager toute autre marchandise, bien ou équipement, qui est économiquement ou opérationnellement impraticable pour le transport, qui est mal emballée ou étiquetée, ou qui ne respecte pas les présentes Conditions et modalités.

POIDS MAXIMUM PAR EXPÉDITION

Le poids taxé maximum par expédition est de 440 lb. Chaque expédition soumise excédant cette limite sera assujettie à un supplément pour manutention spéciale.

PIÈCES OU MARCHANDISES INADAPTÉES AU CONVOYEUR

Chaque pièce ou marchandise ne pouvant être déplacée sur notre convoyeur et nécessitant une manutention manuelle sera assujettie à un supplément pour manutention spéciale. Le supplément sera appliqué aux marchandises nécessitant une manutention spéciale, y compris, mais non exclusivement :

- (1) les marchandises non emballées;
- (2) les marchandises n'étant pas entièrement contenues dans une unité de transport convenable (p. ex. pneus, silencieux, tuyaux d'échappement arrière, seaux, attaches-remorques, pelles, articles emballés sous film plastique rétractable, etc.);
- (3) articles hors format ou en excédent de poids :
 - a. articles dont le poids excède 110 lb, or
 - b. articles dont la longueur est égale ou excède 60 pouces; et
- (4) articles qui, en raison de leur nature, (dimension, forme, emballage, contenu), sont jugés, à la seule discrétion de Cardinal Courrier, être impraticables pour leur triage et/ou leur traitement par les convoyeurs de Cardinal Courrier (p. ex. liquides, seaux, caisses en bois ou en métal, etc.).

Toute pièce excédant la dimension hors-tout maximum de 216 pouces sera assujettie à un supplément pour marchandise hors format, ainsi qu'à un poids taxé minimum de 90 lb la pièce. Un supplément pour manutention spéciale n'est pas imputé lorsque le supplément pour marchandise hors format est appliqué.

L'imputation de suppléments, de frais ou d'autres montants par Cardinal Courrier relativement à une expédition ou à une pièce en particulier n'aura d'aucune façon une incidence sur la responsabilité maximum de Cardinal Courrier énoncée dans les présentes Conditions et modalités ou la catégorisation d'une expédition considérée comme étant « aux risques de l'expéditeur ».

LIVRAISON PAR CAMION À HAYON ÉLÉVATEUR

Un supplément s'appliquera à chaque expédition ou cueillette si : (a) l'expéditeur ou le destinataire demande l'utilisation d'un camion à hayon élévateur; et/ou (b) l'expéditeur ou le destinataire ne dispose pas d'un quai d'expédition ou de réception adéquat pouvant assurer la manutention sécuritaire de la marchandise.

REPRISE DE LIVRAISON (LIVRAISONS DE MARCHANDISES HORS FORMAT ET DE MARCHANDISES SUR PALETTE)

Lorsqu'une pièce est jugée trop large pour être livrée dans une voûte et/ou que le destinataire n'a pas approuvé ou autorisé une alternative convenable pour la livraison, Cardinal Courrier tentera de livrer à nouveau la pièce durant les heures d'affaires régulières. Un supplément additionnel pour livraison sans voûte sera appliqué à toute expédition de colis, ou des frais additionnels pour reprise de livraison de marchandise sur palette seront appliqués à toute expédition de marchandise sur palette.

MARCHANDISES DANGEREUSES

Toutes marchandises dangereuses transportées par Cardinal Courrier doivent être conformes à toutes les dispositions de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses du gouvernement fédéral et de toutes autres lois applicables, y compris tous les règlements applicables. Un supplément pour marchandises dangereuses sera appliqué à chaque expédition contenant des marchandises dangereuses. Veuillez communiquer avec le Service à la clientèle de Cardinal Courrier, afin d'obtenir des détails sur les types de marchandises dangereuses que l'entreprise transporte. Toutes les marchandises dangereuses doivent être déclarées par écrit à Cardinal Courrier avant l'expédition.

MARCHANDISES SOUMISES À DES RESTRICTIONS

Cardinal Courrier se réserve le droit de restreindre, dans son système, la manutention des articles énumérés ci-dessous :

- Restes humains sous quelque forme que ce soit;
- Animaux, oiseaux ou insectes vivants, plantes vivantes ou fleurs coupées;
- Monnaie (billets ou pièces) ou bons, certificats-cadeaux, etc.;
- Poissons, fruits de mer ou viande (frais ou congelés);
- Tabac ou alcool;
- Armes à feu ou armes de tous genres;
- Denrées périssables;
- Explosifs et feux d'artifice;
- Pornographie;
- Substances illégales.

L'expéditeur doit aviser Cardinal Courrier par écrit de l'existence de telles marchandises avant l'expédition. Cardinal Courrier se dégage de toute responsabilité pour ces expéditions et refusera toute réclamation pour perte, dommage ou retard découlant d'expéditions contenant de telles marchandises.

MARCHANDISES EXPÉDIÉES AUX RISQUES DE L'EXPÉDITEUR

Les articles suivants ne conviennent pas aux systèmes de distribution et de triage de Cardinal Courrier et, par conséquent, présentent un risque élevé de dommage ou d'autres risques. Cardinal Courrier se dégage de toute responsabilité (et n'accepte aucune réclamation pour perte, dommage ou retard d'expédition) pour les expéditions contenant tout article ci-dessous :

- verre et/ou verrerie, y compris, mais sans s'y restreindre, affiches, miroirs, articles en céramique, en porcelaine ou en cristal, verre encadrée, écrans à plasma et toute autre marchandise de nature aussi fragile;
- antiquités et/ou pièces de collection;
- liquides et/ou gels;
- bijoux, y compris, mais s'y restreindre, bijouterie de fantaisie, montres et pièces de montre, bijoux sertis ou gemmes serties (précieuses ou fines, taillées ou non taillées);
- métaux précieux, y compris, mais sans s'y restreindre, l'or et l'argent;
- articles nécessitant une régulation de température;
- denrées périssables et confiseries;
- articles non emballés et/ou articles n'étant pas emballés dans l'emballage original du fabricant; et
- tous articles non emballés conformément à la politique d'acceptation des expéditions de Cardinal Courrier.

VALEUR DÉCLARÉE / RESPONSABILITÉ LIMITÉE

La responsabilité de Cardinal Courrier pour perte ou dommage est limitée à 2 \$ la livre, jusqu'à un maximum de 100 \$ par expédition, calculée en fonction du poids taxé total de l'expédition, à moins qu'une valeur supérieure soit déclarée dans le champ approprié du bordereau d'envoi au moment de la cueillette et que l'expéditeur a payé tout supplément applicable. Dans le cas où une valeur déclarée n'a pas été inscrite, l'expéditeur déclare la valeur réelle à pas plus de 100 \$ par expédition. Toutes valeurs déclarées additionnelles supérieures à 100 \$ feront l'objet de frais pour valeur déclarée par tranche de 100 \$ ou fraction de celle-ci. La valeur déclarée maximum permise est de 5000 \$ par expédition.

Certaines marchandises sont prohibées ou font l'objet de restrictions (voir les rubriques « Marchandises soumises à des restrictions » et « Marchandises expédiées aux risques de l'expéditeur » et par conséquent, Cardinal Courrier n'assume absolument aucune responsabilité pour les expéditions contenant de telles marchandises.

Cardinal Courrier ne sera en aucun cas tenue responsable pour des dommages-intérêts particuliers, dommages accessoires, dommages consécutifs ou indirects, ou pour des pertes d'affaires, de profits ou de revenus, que Cardinal Courrier était ou non consciente que de tels dommages pouvaient être occasionnées et quelle que soit le motif ou la cause d'action. Dans tous les cas, la responsabilité de Cardinal Courrier pour tout motif ou cause d'action sera limitée à un remboursement des frais payés pour l'expédition ayant fait l'objet de la réclamation, à l'exception de la responsabilité limitée pour perte ou dommage telle que définie dans les présentes Conditions et modalités.

Si vous souhaitez souscrire une assurance, vous devriez communiquer avec un agent ou un courtier d'assurance.
CARDINAL COURRIER N'OFFRE AUCUN TYPE D'ASSURANCE.

RÉCLAMATIONS MARCHANDISES

Cardinal Courrier doit être avisée d'une réclamation dans les vingt-quatre (24) heures suivant la date de livraison. L'exposé définitif de la demande doit être déposé dans les neuf (9) mois suivant la livraison. Veuillez composer le 1-800-387-3199 afin de déposer une réclamation. Sur réception d'un formulaire de réclamation adéquat accompagné du bordereau d'envoi, du manifeste et de la facture, Cardinal Courrier accusera réception de la réclamation par écrit au demandeur dans les trente (30) jours. **Une réclamation marchandise, ou tout autre montant, ne peut en aucun cas être déduite des frais de transport dus à Cardinal Courrier.**

Nonobstant toute autre disposition des présentes Conditions et modalités, la responsabilité maximum pour perte ou dommage subi par une expédition, sans égard à la valeur déclarée dans le champ approprié du bordereau d'envoi, ne doit pas excéder la valeur la moins élevée parmi les suivants :

- (a) la responsabilité maximum de Cardinal Courrier telle que définie dans les présentes Conditions et modalités;
- (b) la valeur marchande dépréciée des marchandises;
- (c) le coût de remplacement des marchandises pour le demandeur; ou
- (d) le coût de réparation des marchandises.

Cardinal Courrier ne peut être tenue responsable, ni accueillir toute demande d'ajustement, de remboursement ou de crédit de quelque nature que ce soit, pour toute perte, dommage, retard, fausse livraison, défaut de livraison, attribuable à, ou découlant en tout ou en partie de :

- (a) l'incapacité de Cardinal Courrier de produire une copie du registre de livraison, un copie du bordereau d'envoi ou une copie de la signature à la livraison.
- (b) le défaut de Cardinal Courrier de se conformer à toute illustration ou texte indiquant le sens du colis (p. ex. « Haut »), à toute étiquette indiquant « Fragile » et/ou « Verre », ou à toute autre instruction spéciale sur une marchandise.

INSPECTION DES DOMMAGES

Cardinal Courrier se réserve le droit d'inspecter toute expédition faisant l'objet d'une réclamation pour dommage. Si, au moment où la réclamation est déposée, Cardinal Courrier demande que l'expéditeur ou le destinataire conserve la marchandise ou l'emballage aux fins d'inspection, la marchandise ou l'emballage doit être conservé pour inspection par Cardinal Courrier jusqu'à ce que la réclamation ait été accueillie. Le défaut de conserver la marchandise ou l'emballage pour inspection ou de donner un accès raisonnable pour toute inspection peut entraîner le rejet de la réclamation par Cardinal Courrier à sa convenance, auquel cas Cardinal Courrier ne sera aucunement tenue responsable de l'expédition.

RÉCLAMATIONS D'EXPÉDITIONS CONTRE REMBOURSEMENT (C.R.)

La non-réception de sommes d'argent perçues pour expéditions C.R. doit être signalée à Cardinal Courrier dans les quatorze (14) jours suivant la date de livraison. L'exposé définitif de la demande doit être déposé dans les neuf (9) mois suivant la date de livraison. **Une réclamation d'expédition C.R. ne peut en aucun cas être déduite des frais de transport dus à Cardinal Courrier.**

La responsabilité de Cardinal Courrier dans le cas de perte, vol, dommage ou retard attribuable à l'envoi du paiement C.R. perçu au nom de l'expéditeur, sans égard à la manière dont ladite, perte, vol, dommage, ou retard est survenu, ou au défaut de percevoir le paiement au moment de la livraison, ou le bon montant, est limitée au remboursement des frais payés pour le service C.R.

ÉTABLISSEMENT DE TARIFS

Tout tarif établi verbalement ou par écrit par Cardinal Courrier avant que l'expédition ne lui soit soumise n'est qu'une estimation. Le tarif final dépendra de plusieurs facteurs, y compris, mais non exclusivement, le poids réel, le type de service demandé ou disponible, le poids volumétrique et/ou les frais de manutention spéciale, les frais de reprise de livraison ou tout autre supplément ou autre montant en vigueur au moment de l'expédition.

Cardinal Courrier ne peut être tenue responsable, ni accueillir toute demande d'ajustement, de remboursement ou de crédit de quelque nature que ce soit, pour toute divergence entre le tarif établi avant que l'expédition ne soit soumis à Cardinal Courrier et celui facturé à la partie responsable de la facturation.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement des services rendus est dû sur réception de la facture. Toute facture impayée après trente (30) jours est sujette à des frais additionnels de 2 % mensuellement (24 % annuellement).

PAIEMENT DES FRAIS D'EXPÉDITION

Sauf disposition contraire, les frais d'expédition seront facturés à l'expéditeur. L'expéditeur accepte de garantir le paiement de tous les frais dans le cas de non-paiement par le destinataire ou la tierce partie.

GARANTIE LIMITÉE SUR LA LIVRAISON

Cardinal Courrier remboursera, aux clients réguliers disposant d'une voûte, les frais d'expédition des marchandises livrées en retard, moyennant une demande par écrit soumise par l'expéditeur dans les quinze (15) jours suivant le défaut de service. Cette garantie ne s'applique pas aux :

- expéditions retardées pour des raisons indépendantes de la volonté de Cardinal Courrier;
- colis nécessitant une manutention spéciale;
- expéditions de marchandises dangereuses ou de marchandises décrites sous les rubriques « Marchandises soumises à des restrictions » ou « Marchandises expédiées aux risques de l'expéditeur »;
- colis ou marchandises hors format ou en excédent de poids.

FACTURATION MINIMUM

Toutes les factures sont assujetties à des frais de facturation minimum de 35 \$, frais de transport inclus.

RECTIFICATION DU CUBAGE ET DU POIDS

Cardinal Courrier se réserve le droit de cuber et de peser à nouveau les expéditions et marchandises, afin de rectifier le poids taxé, nonobstant le poids déclaré sur le document d'expédition.

Toutes les expéditions sur palettes sont sujettes à une vérification du cubage et du poids par Cardinal Courrier.

CORRECTION D'ADRESSE

Si, en raison d'une adresse inexacte, Cardinal Courrier n'est pas en mesure d'effectuer une expédition à la première tentative, l'entreprise fera un effort raisonnable pour déterminer l'adresse exacte. L'expéditeur sera avisé de la correction et des frais additionnels seront facturés pour la livraison (ou la tentative de livraison). CCL se dégage de toute responsabilité pour son incapacité de compléter la livraison dans de telles circonstances.

NUMÉRO DE COMPTE MANQUANT OU INVALIDE

Des frais additionnels seront imposés si le numéro de compte du client facturé est manquant ou invalide.

REFACTURATION

Des frais de refacturation seront imposés pour les factures devant être créées à nouveau ou dont les charges qui y figuraient doivent être refacturées en raison d'une erreur attribuable à l'expéditeur.

Dans le cas d'expéditions en port dû ou à un tiers, si le réceptionnaire ou le tiers choisi par l'expéditeur refuse de payer les frais d'expédition, des frais additionnels seront facturés à l'expéditeur en sus des frais d'expédition initiaux.

CLIENTS NE POSSÉDANT PAS DE VOÛTE

Un supplément de frais sera imposé aux livraisons ou aux cueillettes effectuées chez les clients qui n'ont pas de voûte ou d'autres moyens permettant le service sans surveillance.

SUPPLÉMENT POUR LE CARBURANT

CCL se réserve le droit d'imposer, sans préavis, un supplément pour le carburant pour toutes les expéditions. Ce supplément, qui est basé sur les indices de la Freight Carriers Association of Canada (FCA), sera imposé pour les

périodes que CCL aura jugé nécessaires. Les données actuelles sur le supplément pour le carburant peuvent être obtenues en visitant www.cardinalcouriers.com ou en composant le 1-800-387-3199.

NOMBRE MAXIMUM DE PIÈCES PAR EXPÉDITION

Cardinal Courrier traitera un maximum de quatre (4) pièces par expédition. Toute pièce additionnelle (excédant le nombre maximum de quatre) expédiée par le même expéditeur et destinée au même destinataire doit être inscrite sur un bordereau d'envoi distinct.

FRAIS D'ENTRETIEN DES VOÛTES

Cardinal Courrier facturera des frais d'entretien mensuels par voûte installée, afin d'assurer l'entretien des voûtes. Pour plus de détails, veuillez consulter l'entente relative aux voûtes de Cardinal Courrier Ltée.

LIVRAISONS SANS SURVEILLANCE (SIGNATURE NON REQUISE)

Une preuve de livraison signée ne sera pas fournie dans le cas d'une livraison à une voûte de Cardinal Courrier ou de toute autre méthode de livraison sans surveillance. L'expéditeur, le destinataire ou tout tiers s'engageront à garantir Cardinal Courrier contre toute responsabilité et à défendre celle-ci contre toutes réclamations, pertes et dommages, y compris tous dommages consécutifs ou indirects, pouvant résulter de ces livraisons sans surveillance.

MANUTENTION SPÉCIALE ET CIRCONSTANCES INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE CARDINAL COURRIER

Cardinal Courrier se dégage de toute responsabilité pour toute perte, dommage, retard de livraison, fausse livraison ou défaut de livraison de marchandises nécessitant une manutention spéciale ou ne respectant pas les présentes Conditions et modalités, ou résultant de circonstances indépendantes de la volonté de Cardinal Courrier, y compris, mais non exclusivement, :

- tout acte, défaut ou omission attribuable à l'expéditeur ou au propriétaire;
- une adresse inexacte ou incomplète figurant sur le bordereau d'envoi;
- des cas fortuits, ou des événements attribuables à des ennemis publics, crises de santé publique, guerres, actes de terrorisme, émeutes, grèves ou interruptions de travail;
- conditions météorologiques; et
- retards dus à des problèmes mécaniques.

SUPPLÉMENT POUR SERVICE EN ZONE ÉLARGIE

Tel qu'indiqué dans le tableau Suppléments pour service en zone élargie, un supplément peut être appliqué aux expéditions à destination ou en provenance de certaines zones élargies, selon le taux en vigueur au moment de l'expédition. Le tableau Suppléments pour service en zone élargie peut être visualisé à www.cardinalcouriers.com ou obtenu en composant le 1-800-387-3199.

CARDINAL COURRIER - SERVICES SPÉCIALISÉS

MANUTENTION SPÉCIALE	21,65 \$ par pièce
MARCHANDISES HORS FORMAT	50,00 \$ par pièce
LIVRAISON PAR CAMION À HAYON ÉLÉVATEUR	25,00 \$ par expédition
REPRISE DE LIVRAISON <u>(MARCHANDISES HORS FORMAT, LIVRAISONS SUR PALETTE)</u>	25,00 \$ par expédition sur palette 8,00 \$ par expédition de colis
CLIENTS SANS VOÛTE (ramassage et/ou livraison)	8,90 \$ par expédition
MARCHANDISES DANGEREUSES	45,00 \$ par expédition
EXPÉDITION CONTRE REMBOURSEMENT (C.R.)	21,65 \$ par expédition
VALEUR DÉCLARÉE / RESPONSABILITÉ LIMITÉE	6,10 \$ par tranche de 100 \$ ou fraction de celle-ci
CORRECTION D'ADRESSE	8,25 \$ par expédition
NUMÉRO DE COMPTE MANQUANT / INVALIDE	8,25 \$ par expédition
REFACTURATION	8,25 \$ par expédition
FACTURATION MINIMUM Toutes les factures sont assujetties à des frais de facturation minimum de 35,00 \$, frais de transport inclus.	
FRAIS D'ENTRETIEN DES VOÛTES Cardinal Courrier facturera des frais d'entretien mensuels par voûte installée, afin d'assurer l'entretien des voûtes.	25,00 \$ par mois
ENVOI PRÉPARÉ À LA MAIN Des frais seront facturés pour les envois expédiés avec un connaissance manuel ou si le connaissance électronique doit être traité manuellement.	2,00 \$ par expédition
FRAIS POUR FACTURES PAPIER Un supplément sera facturé pour chaque facture papier.	5,00 \$ par facture